

aspondos

Strong n°786

Prononciation [as'-pon-dos]

Définition

1. sans un traité ou un pacte
 1. de choses non mutuellement admises
2. ce qui ne peut être entré dans un pacte
3. agir de manière déloyale
4. sans libation (la libation scellait la trêve), sans trêve, implacable

Étymologie

α-σπονδος - ἄσπονδος

Voir définition [spendo 4689](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

